



Les entreprises de taille intermédiaire dynamisent les secteurs clés de l'industrie

Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des régions de France où la répartition de l'emploi salarié par catégorie d'entreprises est la plus équilibrée. Les PME sont le premier employeur en nombre de salariés. Ceux-ci travaillent quasi exclusivement pour des entreprises majoritairement implantées en Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, près d'un salarié sur deux de la région relève d'une entreprise à implantation multinationale. La part des PME et ETI qui exportent est plus élevée dans la région qu'au niveau national. L'industrie, très présente, contribue à 25 % de la valeur ajoutée des entreprises régionales. Des secteurs industriels clés, davantage présents que dans d'autres régions, affichent de bons taux de marge et d'export. Les ETI locales y investissent souvent plus qu'au niveau national.

Jean-François Thillet, Henri Lavergne, Stéphanie Depil, Insee

En 2015, 477 000 entreprises du secteur marchand non agricole sont implantées en Auvergne-Rhône-Alpes, y comptant alors au moins un établissement. Ces entreprises peuvent être classées en quatre catégories, en prenant en compte leurs réalités économiques consolidées et non seulement leurs structures juridiques (*définitions*). Il s'agit ainsi très majoritairement de micro-entreprises tournées vers l'économie locale. Elles représentent 13 % des micro-entreprises françaises, un poids comparable à celui de la région sur le plan démographique. Près d'une entreprise de taille intermédiaire (ETI) française sur deux et la quasi-totalité des 287 grandes entreprises françaises sont implantées en Auvergne-Rhône-Alpes. Seules 24 grandes entreprises françaises ne comptent aucun établissement dans la région.

Les PME, premier employeur de la région en nombre de salariés

Les différentes catégories d'entreprises structurent, par leur taille et leur capacité économique, l'activité de la région. Les entreprises implantées en Auvergne-Rhône-Alpes y emploient 1 635 000 salariés en équivalent temps plein (ETP). Si les micro-entreprises représentent 95 % des

entreprises implantées dans la région, elles ne rassemblent que 19 % des salariés régionaux (*figure 1*). La plupart d'entre elles ne comportent en effet que des emplois non salariés. Les salariés régionaux se répartissent à parts égales entre les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME) d'un côté, et les ETI et les grandes entreprises de l'autre.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la répartition des salariés par catégorie d'entreprises est assez proche de la moyenne des régions françaises. Le poids des PME dans l'effectif

salarié régional est toutefois légèrement supérieur au national (30 % contre 28 %), ce qui en fait le premier employeur de la région. À l'inverse, les grandes entreprises concentrent moins de salariés (26 % des effectifs régionaux) que la moyenne nationale (29 %), loin derrière l'Île-de-France (36 %).

Les PME de la région ont un poids important dans l'industrie et dans les services orientés vers les activités spécialisées scientifiques et techniques, avec 3 points de plus qu'au niveau national. Les ETI se démarquent

1 Les PME emploient 30 % des salariés

Répartition par catégorie d'entreprise

Catégorie d'entreprise	Entreprises présentes dans la région		dont part d'entreprises sans salariés (en %)	Établissements présents dans la région		Effectif salarié (en ETP) dans la région	
	Nombre	en %		Nombre	en %	Nombre	en %
Micro-entreprises	452 470	94,8	71,3	479 497	84,5	305 390	18,7
Petites et moyennes entreprises (PME) hors micro	21 716	4,6	1,4	49 828	8,8	488 430	29,8
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	2 582	0,5	n.s.	20 473	3,6	413 820	25,3
Grandes entreprises (GE)	263	0,1	0,0	17 801	3,1	427 810	26,2
Ensemble	477 031	100,0	67,7	567 599	100,0	1 635 450	100,0

Champ : entreprises non agricoles du secteur marchand (hors salariés intérimaires)
Sources : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 – statistiques annuelles d'entreprises 2015

en Auvergne-Rhône-Alpes par une présence plus importante dans le secteur du transport-logistique (+ 3 points) et dans une moindre mesure dans l'industrie (+ 1 point).

Les entreprises à implantation multinationale emploient près d'un salarié sur deux

Avec l'internationalisation de l'économie, les salariés des entreprises travaillent fréquemment pour des firmes implantées dans plusieurs pays. En Auvergne-Rhône-Alpes, un salarié sur deux est employé par une entreprise multinationale, sous contrôle français (pour 35 % des salariés) ou étranger (13 %). Cette proportion se situe dans la moyenne nationale. Il n'y a que dans les régions Grand Est, Île-de-France et Hauts-de-France que le poids des firmes sous contrôle étranger est plus important.

Pour ces firmes, le choix d'implantation en Auvergne-Rhône-Alpes relève d'un arbitrage entre divers enjeux tels qu'une position géographique favorable à l'activité, la proximité des marchés finaux de consommation pour réduire les coûts de transport, ou encore la qualité et le savoir-faire des salariés de la région. Mais, à l'inverse, la sensibilité des responsables étrangers aux enjeux locaux de maintien de l'emploi en région peut être mise en cause.

Parmi les 57 pays d'origine des capitaux étrangers contrôlant des entreprises présentes dans la région, 8 pays concentrent 80 % de l'emploi salarié concerné. Comme au niveau national, les multinationales des États-Unis sont au premier rang et emploient 37 500 salariés, soit 18 % des emplois sous contrôle étranger. Viennent ensuite celles d'Allemagne avec 32 000 emplois (15 %), et celles de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Suisse (entre 8 % et 10 %).

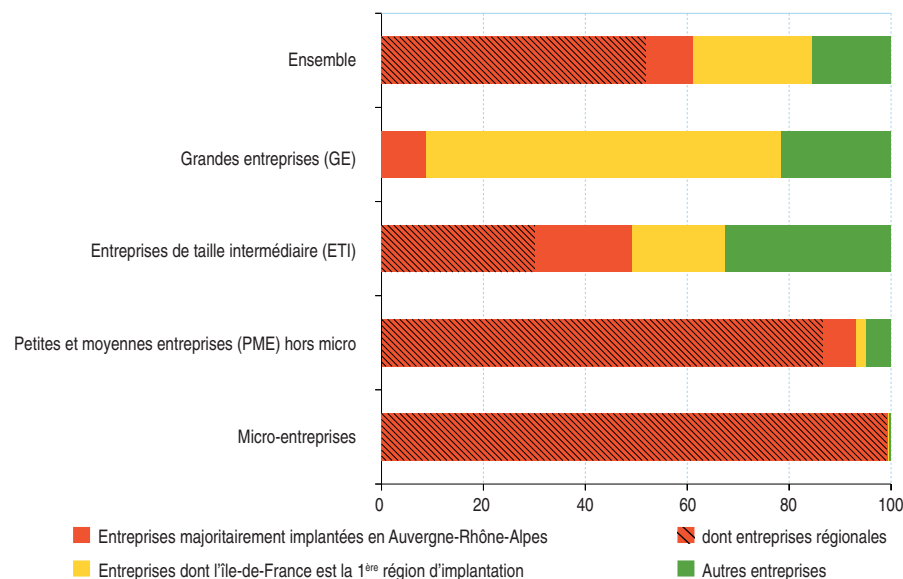
La moitié des salariés travaillent dans des entreprises considérées comme régionales

Une entreprise implantée dans la région n'est pas toujours localisée à un endroit unique et son activité peut dépasser largement le cadre d'Auvergne-Rhône-Alpes. La région peut ainsi représenter un poids plus ou moins important au sein de l'entreprise, notamment en nombre de salariés. Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi l'implantation majoritaire (*définitions*) de la plupart des entreprises présentes dans la région. Celles-ci représentent 61 % des salariés. Parmi elles, on qualifie de régionales celles qui concentrent au moins 80 % de leur personnel dans la région. Ces entreprises régionales emploient au total 52 % des salariés de la région (*figure 2*). Enfin, un quart des effectifs régionaux travaillent dans des entreprises dont l'Île-de-France est la première région d'implantation.

Plus la taille de l'entreprise croît et moins la part des entreprises majoritairement

2 Un salarié sur deux travaille dans une entreprise régionale

Répartition des salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes selon le profil d'implantation de l'entreprise en France (en %)



Champ : entreprises non agricoles du secteur marchand (hors salariés intérimaires)
Sources : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 – statistiques annuelles d'entreprises 2015

Près d'une ETI française sur deux présente en Auvergne-Rhône-Alpes

Les ETI ont un rôle essentiel dans le développement des territoires. Les capacités liées à leur taille sont un atout pour l'investissement, l'innovation et la conquête des marchés étrangers. Dans le même temps, elles sont souvent synonymes d'un ancrage fort dans les territoires, jouant un rôle moteur au sein de leurs filières.

Près de 2 600 ETI sont présentes en Auvergne-Rhône-Alpes, au travers de 20 500 établissements. Parmi elles, 550 sont fortement ancrées (*figure 3*) puisqu'elles localisent dans la région plus de la moitié de leur effectif salarié français. Par ailleurs, Auvergne-Rhône-Alpes est la région d'implantation du siège social pour 460 ETI.

Plus de la moitié des ETI fortement ancrées dans la région ont une dimension multinationale, ce qui illustre leur bonne capacité à s'ouvrir sur l'étranger. Certaines de ces ETI appartenant à une firme multinationale sont la partie française de plus grandes entreprises, et dans ce cas, la région est alors la principale base pour l'implantation en France.

3 Des ETI à dimension internationale

Répartition des ETI présentes en Auvergne-Rhône-Alpes

	Ensemble		dont majoritairement régionales	
	Nombre	en %	Nombre	en %
Firmes françaises	830	32,1	254	46,4
Firmes multinationales sous contrôle français	1 030	39,9	182	33,2
Firmes multinationales sous contrôle étranger	722	28,0	112	20,4
Ensemble	2 582	100,0	548	100,0

Champ : ETI non agricoles du secteur marchand. Seuls l'effectif salarié et les éléments financiers des unités françaises sont pris en compte pour caractériser les ETI.

Sources : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 – statistiques annuelles d'entreprises 2015

implantées en Auvergne-Rhône-Alpes est forte (elles représentent 96 % des salariés de PME et micro-entreprises et 50 % des salariés des ETI). Seules 7 grandes entreprises sont majoritairement implantées en Auvergne-Rhône-Alpes et aucune n'est considérée comme régionale.

Les secteurs d'activité déterminent également le profil d'implantation des entreprises. Ainsi, le secteur des activités financières et d'assurance comporte moins de 20 % de salariés dans des entreprises régionales. Au contraire, ce taux est élevé dans les services. Dans l'industrie, cette

répartition est très variable d'un secteur à l'autre. La part des entreprises régionales est faible dans l'industrie pharmaceutique, au profit d'entreprises majoritairement régionales, et élevée dans la métallurgie.

Un tissu d'entreprises largement ouvert sur le monde

La taille de l'entreprise favorise le fait d'être exportateur. Alors que les micro-entreprises ne sont que 5 % à exporter, cette proportion atteint 40 % pour les PME et 78 % pour les ETI de la région (*figure 4*), soit environ 10 points

de plus qu'au niveau national. En revanche, parmi les entreprises qui exportent, elles sont proportionnellement moins nombreuses à réaliser plus de la moitié de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Cela concerne 11 % des PME et 14 % des ETI. Cette part atteint même 22 % parmi les micro-entreprises. Il s'agit surtout d'entreprises limitrophes avec la Suisse.

Les entreprises dites régionales réalisent un chiffre d'affaires à l'exportation de 24 milliards d'euros, dont 13 milliards réalisés par les ETI, 9 milliards par les PME et 2 milliards par les micro-entreprises. Ce montant représente 11,7 % de leur chiffre d'affaires, taux similaire à la moyenne des entreprises régionales françaises. Dans les secteurs identifiés comme essentiels dans la région, les ETI et PME régionales exportent massivement. Dans l'industrie chimique, les ETI réalisent 80 % de leur chiffre à l'exportation. Cette part est de 69 % dans la fabrication des machines et équipements. Alors que les PME régionales affichent un taux moyen à l'exportation de 10 %, il atteint presque 40 % dans la fabrication des produits électroniques ou de machines et équipements et même 44 % dans l'industrie chimique.

Les entreprises régionales génèrent 31 % de la valeur ajoutée de la région

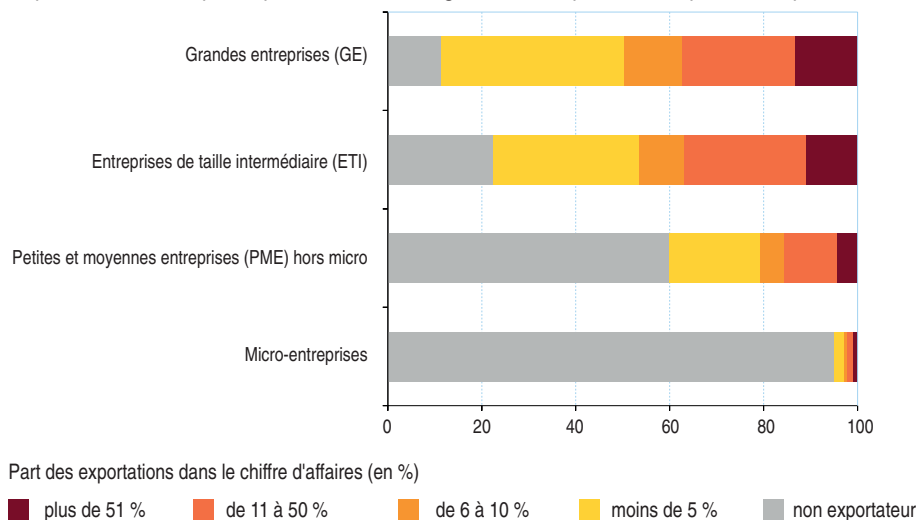
Mesurer la capacité des entreprises régionales à créer de la valeur ajoutée, à investir, à exporter, apporte une connaissance de leur état de santé et plus largement du tissu productif régional. Les entreprises régionales (hors activités financières) réalisent ainsi, en 2015, une valeur ajoutée hors taxes de 66 milliards d'euros (figure 5), soit 31 % de la valeur ajoutée régionale (sur l'ensemble de l'économie marchande et non marchande). La valeur ajoutée des entreprises régionales est créée principalement par les micro-entreprises et les PME de la région à hauteur de 54 milliards d'euros, les ETI apportant les 12 milliards d'euros restants. Cette proportion des PME et des micro-entreprises est de 6 points supérieure à la moyenne nationale.

Des secteurs clés industriels davantage présents que dans d'autres régions

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'industrie contribue davantage à la valeur ajoutée générée par les entreprises dites régionales qu'en moyenne en France (25 % contre 17 %) (figure 6). C'est particulièrement le cas de la fabrication de machines et équipements, de la métallurgie ou de l'industrie textile, où la région réalise 25 % de la valeur ajoutée hors taxe créée par les entreprises régionales de France. L'industrie chimique, la fabrication de produits informatiques électroniques, et

4 Quatre PME sur dix exportent

Répartition des entreprises présentes en Auvergne-Rhône-Alpes selon la part des exportations



Champ : entreprises non agricoles du secteur marchand

Sources : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 – statistiques annuelles d'entreprises 2015

5 Des ETI régionales qui exportent et investissent

Indicateurs financiers des entreprises régionales

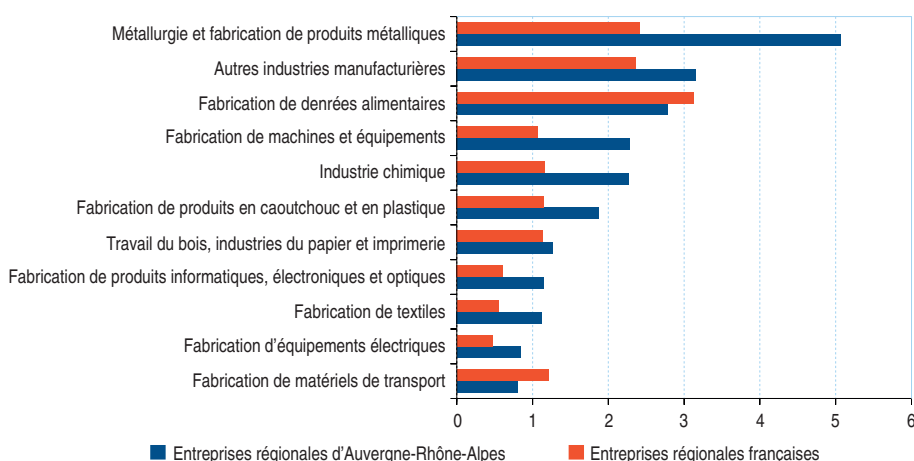
Catégorie d'entreprise	Valeur ajoutée hors taxes		Taux de marge	Taux d'export	Taux d'investissement
	en milliers d'euros	en %	en %	en %	en %
Micro-entreprises	26 982 800	40,7	32,1	3,2	11,8
Petites et moyennes entreprises (PME) hors micro	27 356 200	41,2	19,0	9,9	11,8
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	12 028 900	18,1	35,5	27,4	30,6
Ensemble des entreprises régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes	66 367 900	100,0	27,3	11,7	15,2
Ensemble des entreprises régionales de France	555 001 800		27,2	11,8	15,4

Champ : entreprises régionales du secteur marchand non agricoles et non financières

Sources : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 – statistiques annuelles d'entreprises 2015

6 Des secteurs industriels spécifiques en Auvergne-Rhône-Alpes

Part de la valeur ajoutée régionale en %



Champ : entreprises du secteur marchand non agricoles et non financières

Sources : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 – statistiques annuelles d'entreprises 2015

d'équipements électriques, celle de produits en caoutchouc et plastique sont également plus présentes en Auvergne-Rhône-Alpes qu'ailleurs. Il s'agit des secteurs industriels spécifiques dans la région (dits secteurs « clés ») ayant un grand nombre de salariés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Des taux de marge et d'investissement souvent proches de la moyenne nationale

Une partie de la valeur ajoutée des entreprises sert à rémunérer les travailleurs, au travers des frais de personnel (salaires, rémunérations des non-salariés et charges sociales). L'autre partie, mesurée par le taux de marge (définitions),

correspond à ce qu'il reste à l'entreprise pour investir, épargner ou rémunérer ses apporteurs de capitaux. Le taux de marge varie fortement entre les entreprises, notamment en fonction de leur secteur d'activité plus ou moins capitalistique. En 2015, le taux de marge est de 27 % pour les entreprises régionales des secteurs marchands non agricoles et non financiers (figure 5).

Pour la plupart des secteurs d'activité, les taux de marge sont proches de la moyenne des entreprises régionales en France. Néanmoins, dans les secteurs industriels clés dans la région, ils sont supérieurs aux ratios nationaux. Par exemple, dans l'industrie chimique (taux de marge de 54 %) ou la fabrication de produits électroniques (21 %), ces taux sont très largement supérieurs aux ratios nationaux. Cette différence reflète d'une part le dynamisme de ces entreprises, et d'autre part, une structure dominée par les ETI, affichant habituellement des taux de marge élevés dans ces secteurs.

La taille de l'entreprise influe fortement sur les capacités d'investissement. Ainsi, les entreprises implantées sur plusieurs régions affichent des taux d'investissement (définitions) plus élevés que les entreprises régionales. Il n'y a pas de lien direct entre marge dégagée

et niveau des investissements. C'est davantage la nature des métiers qui détermine les taux d'investissement. Les ratios régionaux sont à ce titre conformes aux standards nationaux. Néanmoins, dans certains secteurs, les ETI locales investissent davantage qu'au niveau national. C'est vrai en particulier pour la fabrication de matériels de transport (27 %

contre 14 %) ou la fabrication de caoutchouc et plastique (25 % contre 17 %). Les entreprises de ces secteurs dynamiques et consommateurs en capital, souvent leaders de leur activité, sont au centre de marchés nationaux ou internationaux en développement, nécessitant une adaptation permanente de leur outil de production. ■

Le mot du partenaire

Les stratégies de développement économique des territoires doivent se fonder sur les différents types d'entreprises présentes, car tous contribuent à la création de richesses, de la très petite entreprise jusqu'au grand groupe, avec des atouts et apports spécifiques, et des attentes différenciées vis-à-vis de leur environnement. Or l'analyse du tissu économique uniquement sous l'angle des établissements ou des entreprises, au sens d'unité légale, est souvent tronquée, voire biaisée. Cette étude, menée en partenariat entre l'Insee et la CCIR, vise ainsi à dresser un portrait du tissu d'entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes le plus conforme aux réalités économiques.

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes

Définitions

La loi de modernisation de l'économie de 2008 définit l'entreprise comme la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes (approche économique et non juridique).

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 définit **quatre catégories d'entreprises** :

- les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes et, d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ; parmi elles, les **micro-entreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les **grandes entreprises (GE)** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est considérée comme **implantée** dans la région lorsqu'au moins un établissement y est présent. Une entreprise est **majoritairement** implantée dans la région lorsque plus de 50 % de ses salariés y sont localisés. Une entreprise est considérée comme **régionale** quand au moins 80 % de ses salariés travaillent dans la région. Une **firme multinationale** est un groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France. La nationalité est déterminée par la tête de groupe.

Les entreprises prises en compte dans l'étude sont celles du **secteur marchand non agricole**. L'effectif pris en compte est l'**effectif salarié en équivalent temps plein (ETP)**, c'est-à-dire prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2015. Il ne comprend pas les ETP employés en intérim. L'étude des ratios financiers porte sur les entreprises du secteur marchand non agricole et non financier.

La **valeur ajoutée (VA)** exprime la richesse qu'une entreprise crée du fait de son activité courante. Elle est égale à la valeur de sa production diminuée de la consommation intermédiaire (valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production).

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est égal à la VA, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

Le **taux de marge** rapporte l'EBE à la VA produite par l'entreprise. Il mesure la part de la richesse qui revient à l'entreprise.

L'**investissement** est constitué par les acquisitions moins cessions d'actifs corporels ou incorporels. Le **taux d'investissement** mesure la part de la richesse produite consacrée à l'investissement.

Les **exportations** représentent l'ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents. Le **taux d'exportation** mesure la part que représentent les ventes exportées dans le chiffre d'affaires.

Méthodologie

Une entreprise n'est pas toujours localisée à un endroit unique. C'est la localisation de ses établissements qui permet de déterminer si elle a une activité dans la région étudiée. Les données financières, issues des déclarations fiscales, ne sont disponibles qu'au niveau des entreprises et non au niveau de chacun de leurs établissements. Leur exploitation au niveau régional nécessite donc de se limiter aux entreprises régionales.

Sources

Esane (dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) produit des statistiques structurelles sur les entreprises marchandes à l'exception du secteur agricole, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises.

Fare (fichier approché des résultats Esane) est un fichier destiné à l'analyse économique et financière des entreprises.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés Auvergne-Rhône-Alpes », CCI Auvergne-Rhône-Alpes, édition 2017-2018
- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2017
- « Auvergne-Rhône-Alpes, région de solutions pour l'industrie du futur », CCI Auvergne-Rhône-Alpes, Direccte, Business France, UIMM, février 2017
- « Industrie : sept secteurs clés dans un tissu industriel varié », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 8, octobre 2014

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédacteurs en chef :
Aude Lécroart
Philippe Mossant

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2018

